

# RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI)

BROCHURE DESTINÉE AUX CLIENTS



## Ajouter à votre REER

AVEC UN RRI VOUS POUVEZ :

- créer un régime de retraite individuel par l'intermédiaire de votre ordre professionnel;
- verser des cotisations largement supérieures aux cotisations autorisées dans les REER;
- profiter de multiples avantages fiscaux;
- déterminer le revenu de retraite et le taux de cotisation qui vous conviennent;
- choisir parmi le large éventail de fonds de placement du CDSPI.

## Comment fonctionne un RRI ?

Un RRI est un régime de pension à prestations déterminées que vous pouvez utiliser pour financer votre propre pension si vous exploitez votre cabinet par l'entremise d'une corporation professionnelle. Avec la collaboration d'un actuaire, vous déterminez le revenu de retraite et les montants de cotisations applicables dans votre cas.

Ensuite, votre corporation verse au régime des cotisations déductibles de l'impôt qui sont investies conformément à une stratégie établie. Une évaluation actuarielle périodique veille au financement adéquat du régime.

À votre retraite, les sommes dans le régime vous fournissent une prestation annuelle prédéterminée.

## Qui peut bénéficier d'un RRI ?

Un RRI se révèle un excellent choix pour les dentistes qui aimeraient cotiser des sommes plus élevées que celles pouvant être versées dans les REER. Les candidats idéaux sont des dentistes âgés de 40 à 65 ans et dont le revenu annuel dépasse 120 000 \$.

## Profitez des avantages qu'offre le RRI

- **Cotisations plus élevées et déductions fiscales plus importantes** — Comme l'indique le tableau ci-dessous, vous pouvez cotiser, en vue de votre retraite, des montants plus élevés dans un RRI que dans un REER. Si votre corporation existait avant l'établissement du RRI, il est peut-être possible de verser dans le régime des cotisations au titre des services passés. Ces cotisations sont toutes déductibles du revenu imposable de votre corporation.

### Droits à cotisations RRI c. droits à cotisations REER

DROITS À COTISATIONS RRI			
Age	2012	2013	2014
40	24 900 \$	26 800 \$	28 800 \$
45	27 400 \$	29 400 \$	31 700 \$
50	30 100 \$	32 300 \$	34 800 \$
55	33 100 \$	35 500 \$	38 200 \$
60	36 300 \$	39 000 \$	42 000 \$
65	40 100 \$	41 400 \$	42 700 \$
DROITS À COTISATIONS REER			
	2012	2013	2014
	22 970 \$	23 820 \$	25 130 \$ (est)

Suivant le niveau de revenus ouvrant droit à pension (soit 132 333 \$ pour 2012 et répertorié pour 2013 et 2014). Les montants de cotisations RRI sont calculés en fonction d'une augmentation annuelle composée de 5,5 % du salaire moyen dans l'industrie.

- **Protection contre les revendications des créanciers** — L'actif dans ce RRI est insaisissable par les créanciers dans la plupart des cas.
- **Sélection supérieure de fonds, gestionnaires renommés et frais modiques** — Ce RRI investit dans la famille de fonds de placement du CDSPI. Pour financer votre RRI, prévaliez-vous de tous les avantages qui accompagnent les fonds du CDSPI. Ces derniers sont offerts exclusivement aux professionnels dentaires et à leur famille.
- Gérés par des gestionnaires de premier ordre, les fonds du CDSPI comportent des frais de gestion extrêmement bas qui vont de 0,65 à 1,77 pour cent<sup>1</sup> selon le fonds choisi. Aucuns frais d'acquisition ou de rachat et aucuns frais<sup>2</sup> de services de routine susceptibles d'entraver vos rendements. Couvrant toutes les importantes catégories d'actif, plus de 30 fonds du CDSPI, y compris les Portefeuilles de gestion des risques (fonds intégrés), sont offerts.

## Admissibilité

Vous êtes admissible à participer au RRI si vous êtes un dentiste membre d'une association dentaire provinciale ou territoriale participante (au Québec, seuls les membres de l'ADC sont admissibles).

## Visez des épargnes de retraite plus élevées

Visitez le [www.cdspi.com](http://www.cdspi.com) pour en savoir plus sur le RRI. Pour obtenir de l'aide avec l'élaboration d'un RRI et le choix de placements visant son financement, communiquez avec un conseiller en planification de placement du CDSPI.

Si vous avez des questions ou désirez obtenir des conseils<sup>3</sup> sans frais en planification de placement d'un professionnel agréé, communiquez avec le CDSPI Services consultatifs Inc. :

**1.800.561.9401** ou [cdspi.com](http://cdspi.com)

<sup>1</sup> Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables. <sup>2</sup> Les opérations à court terme peuvent faire l'objet de frais supplémentaires.

<sup>3</sup> Des restrictions s'appliquent aux services consultatifs dans certaines juridictions.